



Building a Europe
for and with children
Construire une Europe
pour et avec les enfants



Strasbourg, 30 septembre 2021
CDENF(2021)AR02

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Session plénière consacrée aux droits des enfants dans la migration

Rapport abrégé

Strasbourg, 16 - 17 septembre 2021

Par vidéoconférence

Préparé par la Division des droits de l'enfant

children@coe.int
www.coe.int/cdenf

Rapport abrégé

Détails de la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF ; ci-après "le Comité") a tenu une session plénière consacrée aux droits des enfants dans la migration, les 16-17 septembre 2021, sous la présidence de Mme Maria-Andriani Kostopoulou (Grèce). La réunion s'est tenue en ligne, la Présidente étant présente dans la salle de réunion à Strasbourg, aux côtés du Secrétariat.

1. Ouverture de la réunion

La Présidente **ouvre** la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres du CDENF, aux participants et aux observateurs ainsi qu'aux consultantes.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le comité **adopte** son ordre du jour et l'ordre des travaux ; l'ordre du jour figure à l'annexe I.

3. Déclaration de la Présidente et du Secrétariat

Regína Jensdóttir, Cheffe de la Division des droits de l'enfant, **présente** brièvement le Secrétariat du CDENF, qui a récemment été rejoint par de nouveaux membres du personnel et un stagiaire ; elle souhaite également la bienvenue à Carolina Lasen-Díaz et Anne Kayser du Bureau du Représentant Spécial sur les migrations et les réfugiés, ainsi qu'aux consultantes qui suivent les travaux sur les projets de textes à examiner lors de la présente réunion, Daja Wenke et Naomi Trewinnard.

Katrin Uerpmann, Secrétaire du CDENF, attire **l'attention** sur le fait que le premier mandat du CDENF arrive à son terme à la fin de l'année et qu'il est nécessaire de se pencher sur le programme de travail du nouveau mandat quadriennal du Comité directeur (dont le projet est actuellement examiné par le Comité des Ministres, ainsi que ceux d'autres comités intergouvernementaux). Elle rappelle brièvement à tous les participants les dernières réunions qui auront lieu avant la fin de 2021, comme indiqué dans le programme de travail révisé.

4. Evaluation de l'âge des enfants migrants (pour examen et approbation) (Tâche spécifique v)

La Présidente explique les méthodes de travail proposées pour l'examen de tous les textes lors de la présente réunion, sur la base des commentaires qui ont été soumis à l'avance, et rappelle à tous les membres que les principes qui figurent au début de ce texte spécifique devraient être brefs.

Le Comité

- **examine et révisé les principes 1 à 9 du projet de recommandation sur l'évaluation de l'âge**, à l'exception du principe 7, qui a été ajourné pour un examen plus approfondi dans le cadre de la révision des paragraphes pertinents de l'annexe ;

- **inclut** un certain nombre de modifications rédactionnelles et substantielles dans le texte, sur la base des commentaires soumis par les membres, les participants et les observateurs avant la réunion ;
- **examine et révisé l'annexe du projet de recommandation jusqu'au principe 1, paragraphe 17 (inclus) ;**
- **prend note des commentaires suivants présentés par certaines délégations sur des questions ou des paragraphes spécifiques de l'annexe :**
 - Suite à la proposition d'une délégation, une grande majorité de délégations accepte d'inclure une citation directe du [Manuel sur l'accès aux droits, les informations adaptées aux enfants et les procédures pour les enfants dans la migration](#) dans la définition du terme "informations adaptées aux enfants" (paragraphe II. 4 h : les "*informations adaptées aux enfants*" sont des informations "adaptées à l'âge, au degré de maturité, à la langue, au sexe et à la culture de l'enfant".), tandis que trois délégations (la Hongrie, la Fédération de Russie et la Turquie) expriment leur désaccord avec la référence au mot "*gender*" dans ce contexte [s'applique uniquement à la version Anglaise];
 - En réponse à la proposition faite par une délégation de supprimer le paragraphe III (3.) ("Au cours du processus d'évaluation de l'âge, il convient d'interdire toute méthode impliquant la nudité ou l'examen, l'observation ou la mesure des parties génitales ou intimes."), une grande majorité approuve fortement le texte original. Une Délégation (Danemark) propose une autre formulation ("Toute méthode impliquant la nudité, ou l'examen, l'observation ou la mesure des organes génitaux ou des parties intimes devrait être mise en œuvre dans des conditions compatibles avec le respect de la dignité humaine et devrait être accompagnée de garanties pertinentes"). La proposition n'ayant pas reçu le soutien d'autres délégations, la délégation du Danemark exprime son désaccord avec le paragraphe tel qu'il est rédigé.
 - En ce qui concerne le paragraphe III (4) ("L'évaluation de l'âge devrait avoir lieu dans les conditions prévues par la loi"), une délégation souligne le fait que tous les États membres n'ont pas de législation spécifique sur l'évaluation de l'âge des enfants dans le cadre de la migration. Pour répondre à cette préoccupation, il est convenu d'ajouter une référence dans l'exposé des motifs précisant que cette disposition se réfère exclusivement au cadre juridique existant ;
 - Le Comité, à la majorité, décide de supprimer le principe 1 (9.), deuxième phrase, ("Le refus [de participer à une évaluation de l'âge] ne devrait pas entraîner de présomptions défavorables pour la demande d'asile, d'immigration ou toute autre demande") ;
 - Huit délégations (Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande, Islande, Pays-Bas, Norvège et Suède) indiquent leur préférence pour le remplacement du terme "sexe" par "genre" dans l'ensemble du document. En réponse, il est rappelé qu'il est convenu qu'aucune nouvelle proposition de rédaction ne serait examinée à ce stade des négociations.
- **décide d'ajourner** l'examen de la proposition écrite faite par une délégation de supprimer le principe III (8.) de l'annexe sur le consentement éclairé, afin d'examiner ce commentaire dans le contexte des dispositions connexes sur l'examen médical ;
- **décide d'ajourner**, en raison du manque de temps, l'examen complémentaire du projet de recommandation (titre, préambule, principe 7 et annexe à partir du paragraphe 3 (18), ainsi que l'approbation du projet de recommandation et de son annexe, à une prochaine réunion ;

- **charge le Secrétariat** de préparer une version révisée du document (2021)15, incluant les changements convenus et ne conservant que les commentaires écrits qui ont été soumis avant la présente réunion et qui n'ont pas encore été examinés par le Comité.

5. Régime de tutelle pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration (*pour examen et approbation*) (Tâche spécifique v)

Le Comité

- **examine et révisé une partie du projet d'exposé des motifs de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux États membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration**, tel qu'il figure dans le document restreint CDENF(2021)10 jusqu'à son paragraphe 46 (inclus) ;
- **inclut** un certain nombre de modifications rédactionnelles et substantielles dans le texte, sur la base des commentaires présentés par les délégations, les observateurs et les experts ;
- **note** en particulier que - sous le *Principe 1 - "Protection des droits des enfants dans le cadre de la tutelle des enfants non accompagnés et des enfants séparés dans le contexte de la migration"* paragraphe 15 – six délégations (l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Fédération de Russie et la Turquie) expriment leur préférence pour remplacer le mot "genre" par "sexe". Cette proposition de modification n'est pas approuvée par une majorité de délégations ;
- **décide d'ajourner**, en raison du manque de temps, l'examen complémentaire du projet d'exposé des motifs, à partir de son paragraphe 47, ainsi que son approbation, à une prochaine réunion ;
- **charge le Secrétariat** de préparer une version révisée du document (2021)10, incluant les changements convenus et ne conservant que les commentaires écrits qui ont été soumis avant la présente réunion et qui n'ont pas encore été examinés par le Comité.

6. Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025) : Activités liées au CDENF

Le Comité

- **entend** une présentation de l'Ambassadeur Drahoslav Štefánek, Représentant Spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés, sur l'action du Conseil de l'Europe en faveur des migrants et des réfugiés, notamment en faveur des enfants en tant que groupe vulnérable de migrants, comme le reflète sa présentation Power Point (partagée via le chat et après la réunion).

7. Examen de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration : plan de travail (Tâche spécifique v)

Le Comité

- compte tenu des autres points prioritaires à traiter lors de la présente session et de la prochaine réunion plénière d'octobre, **décide d'ajourner** ce point à sa cinquième

réunion plénière qui se tiendra au cours du premier semestre 2022 (date à déterminer).

8. Point pour information seulement : Informations sur d'autres initiatives pertinentes du Conseil de l'Europe

Le Comité

- **informe** de l'animation vidéo conjointe CoE-Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sur l'évaluation de l'âge des enfants dans les migrations, disponible dans d'autres langues, et d'autres publications relatives aux enfants dans les migrations.

9. Questions diverses

Les participants ne soulèvent pas d'autres questions.

10. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Comité

- **prend note** des dates de la 4^{ème} réunion plénière qui se tiendra du 13-15 octobre 2021 (en ligne), et qui sera consacrée à l'approbation du nouveau projet de Stratégie (2022-2027) ;
- **informe** qu'il recevrait, en temps utile, des propositions de date pour une prochaine session consacrée aux enfants dans la migration (en 2022) et l'examen final des textes examinés lors de la présente réunion en vue de leur approbation.

11. Approbation du rapport abrégé de la session

En raison du manque de temps à la fin de la réunion, le rapport abrégé est envoyé aux délégations après la session, pour approbation par procédure écrite.

Annexe I

Ordre du jour

1.	Ouverture de la réunion	
2.	Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux	CDENF(2021)OJ2 CDENF(2021)OJ2ANN CDENF(2021)LOP2
3.	Déclaration de la Présidente et du Secrétariat	<u>Document de référence :</u> CDENF(2020)21rev4 calendrier révisé des activités du CDENF
		<u>Documents de travail :</u> CDENF(2021)08 Restreint projet de recommandation sur l'évaluation de l'âge CDENF(2021)09 Restreint projet d'exposé des motifs sur l'évaluation de l'âge
4.	L'évaluation de l'âge des enfants migrants (pour examen et approbation) (tâche spécifique v) - Projet de recommandation du Comité des Ministres sur les principes des droits de l'homme et lignes directrices en matière d'évaluation de l'âge des enfants dans le contexte de la migration - Projet d'exposé des motifs de la recommandation	<u>Documents de référence :</u> CAHENF(2019)LD2 CAHENF(2019)LD1 "L'évaluation de l'âge des enfants migrants. Une approche fondée sur les droits de l'homme - Guide à l'usage des responsables" Rapport issu de la consultation d'enfants non accompagnés au sujet de la détermination de l'âge
5.	Régime de tutelle pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration (pour examen et approbation) (tâche spécifique v) - Projet d'exposé des motifs de la recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration.	<u>Document de travail :</u> CDENF(2021)10 Restreint projet d'exposé des motifs sur la tutelle <u>Document de référence :</u> Recommandation CM/Rec(2019)11

6. Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025) : Activités liées au CDENF	<u>Documents de référence :</u> CM(2021)67-final Plan d'action CDENF(2021)11 synthèse des activités relatives au CDENF dans le Plan d'action
7. Examen de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration : plan de travail (tâche spécifique v) <i>Il est proposé d'ajourner ce point à la cinquième réunion plénière du CDENF en 2022</i>	
8. Point pour information seulement : Informations sur d'autres initiatives pertinentes du Conseil de l'Europe - Animation vidéo conjointe CoE-Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sur l'évaluation de l'âge des enfants en migration, disponible dans d'autres langues. - Autres publications portant sur les enfants dans la migration	Site web de la Division des droits des enfants consacré aux enfants en situation de migration Animation vidéo conjointe CoE-Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sur l'évaluation de l'âge des enfants en situation de migration
9. Questions diverses	
10. Date et lieu des prochaines réunions - 4^{ème} réunion plénière du CDENF 13-15 octobre 2021	
11. Approbation du rapport abrégé de la session	